

POLITIQUE ET ENGAGEMENT QUALITÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

EGAR BUSINESS SARL U intervient dans des bureaux et des agences bancaires, et se prépare à intervenir sur des sites industriels et pétroliers. La sécurité des personnes, la santé de nos agents, la protection de l'environnement et la qualité de nos prestations passent avant toute considération commerciale, sur l'ensemble de nos pôles d'activité.

Notre démarche s'appuie sur l'expérience de notre gérant : plus de neuf ans en gestion administrative, RH, HSEQ et opérationnelle dans les secteurs bancaire et pétrolier, attestation de participation aux sessions HSEQ (FR/EN) et diplôme de secouriste de premier niveau. Elle est **inspirée des référentiels ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001** ; EGAR BUSINESS n'est pas certifiée à ce jour.

1. NOS ENGAGEMENTS

QUALITÉ

- Des prestations conformes au contrat, contrôlées et tracées : fiche d'intervention, certificat et procès-verbal signés.
- Un compte rendu à la fin de chaque mission et une réponse rapide à chaque réclamation.
- Un retour d'expérience après chaque mission pour améliorer nos méthodes.

HYGIÈNE ET SANTÉ AU TRAVAIL

- Uniquement des produits homologués, avec leur fiche de données de sécurité (FDS).
- Des EPI adaptés fournis gratuitement à chaque agent ; remise et retour tracés.
- Un suivi médical des agents permanents et des agents occasionnels qui manipulent des produits 3D, en cours de mise en place selon la réglementation togolaise.

SÉCURITÉ

- Une analyse des risques et un briefing avant chaque intervention.
- La formation de chaque agent aux consignes de son poste avant sa première mission.
- Aucun agent isolé sans contact régulier avec son superviseur. Chaque agent peut arrêter un travail qu'il juge dangereux, sans sanction.

ENVIRONNEMENT

- Un usage raisonné des produits, dosés selon leur étiquette.
- Emballages vides et déchets de produits rapportés par EGAR, jamais laissés chez le client, puis stockés au siège dans un local dédié, en attente de remise à une filière agréée.
- La prévention des déversements : transport en caisse fermée, kit absorbant.

2. NOS RÈGLES

- Nous respectons la réglementation togolaise applicable : Code du travail, obligations CNSS, règles sur les produits chimiques et biocides.
- Nous n'annonçons jamais une certification, un agrément ou une habilitation que nous n'avons pas obtenu. Les activités soumises à autorisation (gardiennage, mise à disposition de personnel) ne sont exercées qu'après obtention de celle-ci.
- Tout incident, accident, presque-accident ou non-conformité est signalé au gérant le jour même et donne lieu à une action corrective.
- Ces règles s'appliquent à tout notre personnel, permanent ou occasionnel, ainsi qu'à nos sous-traitants, qui signent un accusé de lecture.

3. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Je m'engage personnellement à fournir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à cette politique, et à en vérifier l'application sur le terrain. Elle est expliquée à chaque agent à son arrivée, affichée au siège, communiquée à nos clients et sous-traitants, et revue chaque année au regard de nos objectifs (OBJ-QHSE-001) et des retours de nos clients.

Fait à Lomé, le 14 octobre 2026
Komlan ATIOGBE, Gérant fondateur
Signature et cachet :


